



Une informations concernant les contrats

Par **nanou**, le **17/11/2008** à **19:36**

j'ai signé un contrat d'un an a durée incompressible. Je souhaite résilier ce contrat en raison de problème de santé. La salle de sport peut-elle refuser ce justificatifs ? Si j'ai un problème de santé , c pas en allant faire du sport que je me tuerais pour eux. Jusqu'ou cette histoire peut aller ?

D'après certains forums, le certificat médical peut etre refusé car ce nes pas un justificatifs à leur égard. Pourquoi alors ?

!!

Par **gloran**, le **19/11/2008** à **02:23**

Vos droits sont régis par les clauses contractuelles.

Que dit le contrat quant à la résiliation ?

Si effectivement c'est un an incompressible, vous devrez payer un an. Mais, ceci étant, rien ne vous obligera à aller effectivement vous tuer dans cette salle de sport, ce qui compte c'est de payer.

Donc, relisez le contrat et précisez nous son contenu.